

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2012

HARCÈLEMENT SEXUEL - (N° 86)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 62

présenté par
Mme Crozon

ARTICLE 3 BIS

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Après le mot : « fonctionnaire », la fin du premier alinéa est supprimée ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.